

L'actualité de la réglementation douanière

OBJECTIFS

Appréhender les évolutions significatives introduites dans le CDU. En connaître le contexte et la philosophie.
Mesurer les implications opérationnelles dans l'entreprise.

PUBLIC CONCERNÉ

Responsables douane
Responsables transports internationaux & logistique
Responsable service ADV Export
Employés service ADV Export
Responsable service juridique
D.A.F / Comptabilité

PRÉ-REQUIS

Connaissance des bases de la réglementation douanière

PROGRAMME

1 jour, 7 heures

I – Le Code de l'Union

- Historique
- Le CDU au 01 mai 2016

- Les Régimes particuliers
- Rappel des régimes particuliers
- Les changements : Entrepôt sous douane, PA...

II – Les Nouveautés 2020 – 2021 – 2022

- E. commerce et achats en ligne
- Pourquoi et quels changements ?
- IOSS
- Delta H7 ou le dédouanement des envois de faible valeur
 - La Nomenclature combinée
 - Généralités
 - Les règles relatives aux Droits
 - Les règles communes à la nomenclature et aux Droits
 - Les dispositions spéciales
 - L'Enquête statistique et l'Etat récapitulatif fiscal
 - Au revoir la DEB
 - L'enquête statistique
 - L'état récapitulatif fiscal
 - Les Accises
 - Généralités
 - Le cautionnement
 - Gamm@ et le Brexit

- Modifications relatives au transport Postal Express et ventes à distance
- Définition
- ICS2
- Achat de faible valeur
 - Divers
 - UE302
 - Les mesures restrictives à l'exportation vers la Russie
 - Procédure de dédouanement simplifiée

DATES, LIEUX ET COÛTS

Le 10 mai 2022
En distanciel
500 € HT

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET ÉVALUATION

Vidéo projecteurs + une liaison Internet. Support de cours en PP. Remise d'un fichier PDF de la formation au participant. Evaluation des connaissances avec un QCM de fin de séance.
Nota : Ce programme correspond uniquement à une prestation de formation

N° de déclaration d'activité formation : 11 94 05941 94

Formations	Ref	Durée	Date session	Lieu	Tarif	Nombre de stagiaires
L'actualité de la réglementation douanière	ACT	1 journée	10 mai 2022	Distanciel	500 €	
La fiscalité douanière	FIS	1 journée	7 avril 2022	Distanciel	500 €	
Savoir calculer la valeur en douane	VAL	1 journée	26 avril 2022	Distanciel	500 €	

Coût de la formation : Le tarif de la session est un tarif par stagiaire

Entreprise

Raison sociale : Resp. Formation :

E.mail : Tél : Fax :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Inscription STAGIAIRE(S)

STAGIAIRE (S)		Référence formations	Fonction dans l'entreprise	Niveau de connaissance sur le thème de la formation*
NOM	Prénom			

*Débutant (faible connaissance du sujet), confirmé (connaissances académiques), expert (a déjà suivi des formations sur le thème)
 Pour les conditions d'accessibilité de nos formations aux personnes en situation de handicap nous contacter

Facturation Entreprise ou organisme gestionnaire

Raison sociale : CP – Ville

Adresse :

e.mail : Tél :

Important pour facturation auprès de l'OPCA, l'accord de prise en charge est à transmettre avant le début de la formation
 Un forfait administratif de 80 euros HT. sera facturé pour tout changement de données concernant le paiement après la prestation

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente ci-joint en annexe

Date :

Signataire :

Titre du signataire :

Cachet et Signature

Bulletin d'inscription à retourner à GMJ PHOENIX, accompagné d'un chèque d'acompte de 30 % du montant de la formation et des conditions générales de vente avec la mention « Bon pour acceptation »

N° de déclaration d'activité formation : 11 94 05941 94

Inscription : Toute inscription doit se faire par écrit (le bulletin d'inscription, bon de commande, validation de la proposition commerciale) et doit être adressée au plus tard trois semaines avant le début de la formation. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente.

L'inscription ne sera définitive qu'après paiement de 30% du prix de la formation auprès de GMJ PHOENIX. GMJ PHOENIX se réserve le droit de disposer librement des places tant que les frais d'inscription n'ont pas été entièrement réglés.

Nota : L'accès à certains stages fait l'objet de critère particulier (pré-requis)

Date de la formation : Les dates de chaque formation sont indiquées soit sur le planning formation diffusé par GMJ PHOENIX, soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et GMJ Phoenix.

Une confirmation de votre inscription sera adressée rappelant les dates et le lieu de la formation.

Selon la législation en vigueur, une Convention de formation est établie et dûment signée par les deux parties.

Frais de formation : Les frais de formation sont ceux indiqués sur le bulletin d'inscription ou sur l'offre spécifique de formation. Le tarif de formation comprend les frais pédagogiques ainsi que la documentation mise à la disposition des stagiaires (hors ouvrage réglementaire).

S'il y a lieu, les frais de restauration, de transport et d'hébergement seront facturés en sus des frais pédagogiques.

La facturation comprend la perception de la TVA aux taux applicables dans les conditions réglementaires.

Paiement : Toute formation est payable par chèque ou virement bancaire, à réception de la facture émise par GMJ PHOENIX. En cas de subrogation auprès d'une OPCO, l'entreprise s'engage à demander dans les temps une prise en charge, cet accord de prise en charge doit nous parvenir avant le début de la formation. Le bénéficiaire devra s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. En l'absence de prise en charge dans les temps, nous facturerons directement l'entreprise. (Tout retard de paiement entraînera une pénalité calculée au taux de une fois et demie le taux légal sur les sommes restant dues. Par ailleurs, un forfait administratif de 80 euros HT. sera facturé pour tout changement de données concernant le paiement après la prestation).

Report ou annulation : GMJ PHOENIX se réserve le droit de reporter ou d'annuler toute formation en cas de circonstances indépendantes de sa volonté (notamment si l'effectif n'est pas suffisant) sans que la responsabilité de GMJ PHOENIX ne puisse être engagée. Dans ce cas, GMJ PHOENIX avisera l'entreprise et (ou) les stagiaires dans les plus brefs délais des changements intervenus.

En cas de report, GMJ PHOENIX proposera une nouvelle date de formation à l'entreprise et aux stagiaires qui pourront soit accepter, soit refuser le report de la formation.

En cas de refus de report ou d'annulation les sommes versées seront restituées.

En aucun cas GMJ PHOENIX ne sera tenu de verser une quelconque indemnité.

Toute annulation devra être notifiée par écrit / lettre recommandée au plus tard 10 jours avant le début du stage. A défaut de notification dans les délais impartis, 50% du prix seront dus à GMJ PHOENIX à titre de dédit.

L'intégralité des frais d'inscription sera du à GMJ PHOENIX si le stagiaire abandonne en cours de formation. Toute formation commencée est due en intégralité.

GMJ PHOENIX se réserve le droit de facturer tout ou partie des frais engagés en cas d'annulation d'une formation intra entreprise.

Pour les formations hors métropole : Compte-tenu de la difficulté d'organisation de la formation, des intervenants et de l'importance des frais engagés, toute inscription est définitive. Toute annulation entraînera la facturation des frais engagés.

Validation de la formation : La preuve de la participation des stagiaires résulte de l'émargement de la feuille de présence. A l'issue de la formation, le participant remplit une fiche d'évaluation et une attestation de formation leur sera remise.

Litige : Tout litige qui ne serait être réglé à l'amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Meaux.

Date - Cachet et signature
Apposer la mention « Bon pour acceptation »